



Bureau

Rue de la Serre 68, CH-2300 La Chaux-de-Fonds • Email: sss-sgh@speleo.ch

Tél. +41(0)32 913 35 33 • Fax.: ++35 55 • <https://speleo.ch> • CCP 10-17182-9

Déclaration de protection des données de la Société suisse de spéléologie

Version du 20. Janvier 2024

Dans cette déclaration de protection des données, nous, la Société Suisse de Spéléologie (ci-après la SSS), expliquons comment nous collectons et traitons les **données personnelles**. Par données personnelles, on entend généralement des informations qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable.

Quiconque confie des données à la SSS, doit s'assurer que les personnes concernées ont pris connaissance de la présente déclaration de protection des données.

Seules les données nécessaires à la réalisation des objectifs de l'association peuvent être collectées et traitées. Les données personnelles collectées sont principalement des **données de contact** (nom, prénom et adresse).

Qui traite les données des membres au sein de la SSS ?

Au sein de la SSS, c'est le bureau qui est responsable du traitement des données correspondantes. Adresse de contact pour les questions dans ce contexte (p. ex. protection des données, suppression, opposition, etc.) : secretariat@speleo.ch

La gestion des données des membres est confiée à un membre de la SSS qui ne fait pas partie du bureau. L'adresse de contact adresse@speleo.ch (inscription de nouveaux membres, départs et changements d'adresse) a également été créée à cet effet.

Afin de mettre à jour correctement et en temps voulu les données des différents membres et de réduire les systèmes d'adresses redondants, les bureaux des sections ont un accès direct aux données de contact de leurs membres de section respectifs. L'admission et le départ des membres de la SSS se font exclusivement par le biais de l'administration des adresses de la SSS

Relevé et traitement

Les données de contact sont gérées dans le système "Webling". L'accès à ce système est réservé aux membres du bureau ainsi qu'au membre de la SSS mandaté pour la gestion des adresses. Les sections respectives ont exclusivement accès aux données de contact de leurs membres de section.

La SSS a besoin des données suivantes de ses membres pour remplir son objectif associatif :

- Nom, prénom, rue, complément d'adresse, code postal, domicile, pays, photo du membre (facultatif), adresse e-mail, numéros de téléphone, appartenance à une section / membre individuel, langue de correspondance, date d'entrée dans la SSS, statut de membre, consentement au système de recherche d'adresses pour les membres, statut d'envoi de la publication de la SSS "Stalactite", remarques de mutation de la gestion des adresses

D'autres données personnelles peuvent être mises à disposition de la SSS en cas de besoin, pour autant que les membres concernés donnent leur accord personnel et que l'utilisation des données serve également à la réalisation des objectifs de l'association.

Les membres et présidents de section ainsi que les membres individuels sont priés de tenir leurs coordonnées à jour et d'annoncer rapidement les mutations (entrées/sorties) au point de contact adresse@speleo.ch. Les services de gestion des adresses des sections peuvent actualiser eux-mêmes les données de contact de leurs membres. Les données de contact des membres qui ont quitté la section doivent en principe être effacées ou conservées jusqu'à ce que les cotisations dues soient payées. A des fins statistiques et de constitution d'un historique, les noms (prénom, nom) des anciens membres ainsi que les dates d'entrée et de sortie peuvent être conservés dans l'historique du système d'adresses.

Communication des données des membres au sein de la SSS

La communication de données de membres (p. ex. la transmission d'adresses) à d'autres membres n'est en principe autorisée que si le consentement de chaque membre a été obtenu au préalable et s'il est clairement défini dans quel but les données communiquées seront utilisées (p. ex. pour entrer en contact les uns avec les autres ; pour discuter des activités de l'association, etc.)

Lors de la diffusion d'informations à tous ou à une partie des membres de l'association (par exemple par e-mail), il faut veiller à ce que les adresses e-mail ne soient pas visibles pour tous les destinataires.

Communication de données de membres en dehors de la SSS

La communication de données de contact à des tiers n'est autorisée que si les membres ont été informés de l'objectif de la communication et ont donné leur accord explicite ou ont eu la possibilité de s'opposer à la communication au préalable. L'information doit préciser quelles données sont transmises, dans quel but et à quels tiers (p. ex. autorités, autre association, etc.).

La communication de données à des tiers est également envisageable si elle est prévue ou prescrite par la loi (p. ex. la communication de données dans le cadre d'une procédure pénale).

Amendements

Le Comité central doit adapter cette déclaration de protection des données si nécessaire. La déclaration de protection des données adaptée est envoyée à tous les membres de la SSS par un moyen approprié afin qu'ils en prennent connaissance. Sans opposition, la déclaration de protection des données actualisée est considérée comme acceptée. La version actuellement en vigueur est publiée sur le site Internet de la SSS.